

# La revue de presse



La revue de presse, la nouvelle rubrique de Voix d'Exils.  
Auteur; Damon / Voix d'Exils

## Une nouvelle rubrique au plus près de l'actualité internationale de la migration

Voix d'Exils suit de près l'actualité d'ici et d'ailleurs et vous proposera régulièrement, dès à présent, une sélection d'infos brèves sur le thème de la migration.

### **Passer aux États-Unis coûte que coûte**

**24 heures, 20 janvier 2020**

Une caravane d'environ 1500 migrants originaires d'Amérique centrale, principalement du Honduras et du Salvador, a tenté

d'entrer illégalement au Mexique, le 18 janvier dernier. Les forces de la Garde nationale mexicaine les ont empêchés de continuer leur route vers les États-Unis. Ce barrage a donné lieu à quelques accrochages entre militaires et migrants aux abords du pont international Rodolfo Robles, qui relie le Guatemala au Mexique.

Les autorités mexicaines ont demandé aux Honduriens et Salvadoriens de faire preuve d'« ordre et de respect », assurant que des opportunités d'emploi existaient au Mexique pour ceux qui acceptent de suivre les procédures légales.

## **Sauver des migrants en Méditerranée, c'est faire son devoir**

**Le matin.ch, 17 janvier 2020**

Belle victoire pour Carola Rackete ! En juin 2019, la jeune Allemande, capitaine du bateau humanitaire Sea-Watch 3, avait accosté de force dans la petite île italienne de Lampedusa au gouvernail de son navire transportant 40 migrants. Accusée d'avoir tenté une manœuvre dangereuse contre la vedette des douanes qui voulait l'empêcher d'entrer au port, elle avait été placée aux arrêts domiciliaires, puis présentée à un juge début juillet. Ce dernier avait décidé de la libérer estimant que la jeune femme avait fait simplement son devoir en sauvant des vies humaines. Pas d'accord avec cette décision, le parquet italien avait alors fait recours. La Cour de Cassation italienne ne l'a pas suivi, puisqu'elle a confirmé le 17 janvier dernier la validité de la libération de cette femme courageuse.

## **Fini les renvois de Suisse en Italie des migrants vulnérables**

**24 heures, 17 janvier 2020**

La Suisse ne peut plus renvoyer des familles et des migrants

vulnérables vers l'Italie. Dans un arrêt de référence publié en ce début d'année, le Tribunal administratif fédéral (TAF) exige que les autorités italiennes fournissent des garanties individuelles quant aux prises en charge et aux hébergements disponibles en Italie, avant de procéder aux transferts des migrants.

Le TAF relève différents problèmes. Selon lui, le système italien comporte des obstacles qui entravent l'accès des requérants à la procédure d'asile et aux prestations d'accueil. De plus, les standards varient considérablement d'une région italienne à l'autre et les conditions dans les centres d'hébergement, en particulier pour les familles ou les personnes vulnérables, ne sont pas à la hauteur.

Le TAF ne veut pas pour autant parler de violations systématiques dans la procédure d'asile et le système d'accueil italiens. Pas question donc de renoncer de manière générale au transfert des requérants vers nos voisins.

**Valmar / Voix d'Exils**